

Le Conservatoire du littoral

OUTRE-MER

La Réunion



Conservatoire du littoral

Le domaine terrestre et maritime sous la protection
du Conservatoire du littoral est de
113 000 hectares, soit **1 000 kilomètres** de rivages
en métropole et dans les départements d'outre-mer.

Le Conservatoire du littoral à La Réunion

Ud ting ea alisi. Uscidui smolore commy nulla consectet nit aliquipit, quat, vel ulput prat, consecte esequat. Giamet praesse niamcoverat alit, sustisim

L'île de La Réunion couvre une superficie de 2 500 km² constituée de cirques, remparts, ravines et volcan. Près de 800 000 habitants se concentrent dans les espaces physiquement utilisables. En 2030, ils seront un million. Cette occupation humaine, quoique récente, s'est accompagnée de la destruction de plus de 60 % des habitats naturels indigènes de l'île. Cette destruction irréversible n'est pas homogène sur le pourtour de l'île : elle est maximale sur la côte sous le vent et décroît avec l'altitude, du battant des lames jusqu'au sommet des montagnes. Une grande partie des habitats naturels de basse altitude a été convertie en espaces urbanisés, industrialisés et cultivés (canne à sucre).

Grâce à son intervention foncière, le Conservatoire du littoral à La Réunion

tente de préserver des reliquats d'espaces naturels sur tout le linéaire côtier (210 km). Près de 900 hectares, répartis en 16 sites, sont ainsi protégés à ce jour. Une fois leur maîtrise foncière sécurisée, le Conservatoire du littoral met en œuvre, avec ses partenaires locaux, des actions de conservation. Celle-ci revêt deux aspects principaux : la restauration écologique – lorsque la dégradation des habitats naturels n'est pas irréversible – et la gestion des usages. Compte tenu de leur influence majeure sur l'érosion de la biodiversité réunionnaise, des actions pilotes de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sont menées, suivies et évaluées sur les terrains du Conservatoire. Simultanément, des dispositifs de gestion, comprenant des équipements légers tels qu'autorisés par la loi et des moyens de sensibilisation à l'environnement sont mis en œuvre

Gestion

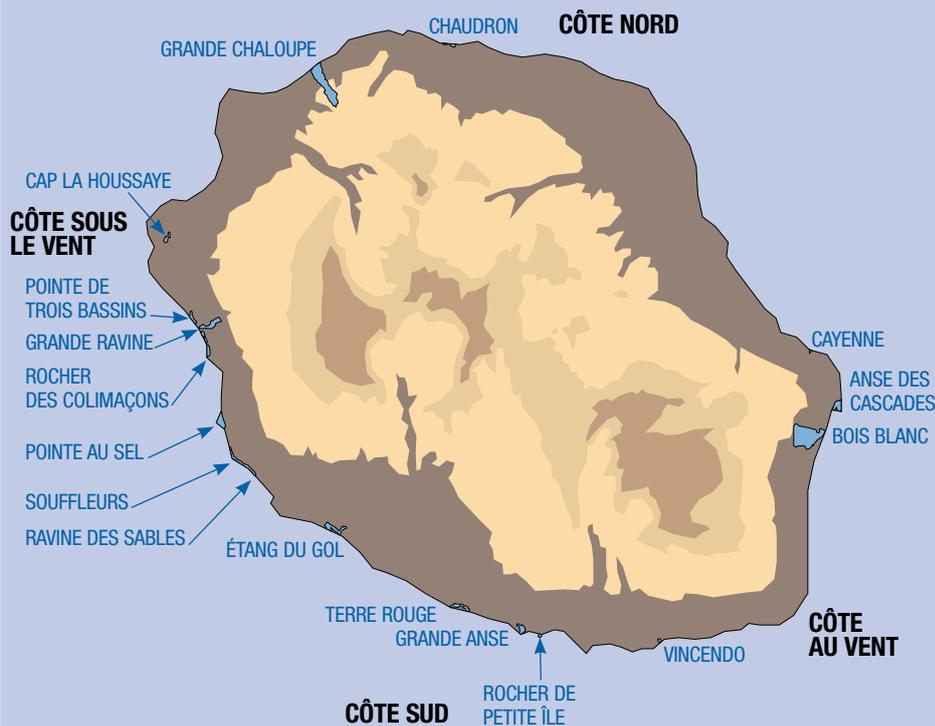
Concilier protection foncière et gestion des sites est nécessaire pour préserver ces milieux littoraux vulnérables. De ce fait, un partenariat fort lie l'établissement au conseil général pour la mise en œuvre et la coordination de la gestion des sites, opérée sur le terrain par les communes, les intercommunalités ou encore des associations.

avec les collectivités locales : sentiers littoraux afin d'éviter les cheminements anarchiques, aires de stationnement organisées et reculées afin d'éviter le stationnement au plus près des vagues, équipes d'écogardes pour informer sur la vulnérabilité des milieux naturels... ✨

Biodiversité

L'île de La Réunion est l'un des 34 « hot spot » mondiaux de la biodiversité. À ce jour, 112 espèces endémiques, protégées, rares ou menacées ont été recensées sur les sites du Conservatoire du littoral, comme le papangue, le paille en queue, le bois blanc, le bois blanc rouge, le bois de lait, le latanier, la cicadelle, le lézard vert de Manapany et tant d'autres...

Afin de créer un véritable continuum écologique entre la terre et la mer, la stratégie d'acquisition terrestre du Conservatoire intègre les grandes ravines qui ponctuent la côte et qui jouent un rôle de corridor écologique. De la même manière, le Conservatoire du littoral prépare des projets de protection sur le Domaine public maritime (falaises, estuaires...).



Les enjeux de conservation outre-mer

Depuis trente ans, le Conservatoire du littoral a pour mission de préserver définitivement des sites naturels le long des rivages de métropole et d'outre-mer.

Il acquiert des espaces naturels qu'il donne en gestion aux collectivités locales et aux usagers : éleveurs, agriculteurs, chasseurs, associations...

Les sites du Conservatoire sont inaliénables, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible de les revendre.

Pour l'outre-mer, le Conservatoire préserve,

à ce jour, près de 20 000 hectares répartis sur 130 sites naturels dans 4 départements – Guyane, Guadeloupe, Martinique et La Réunion – et 4 collectivités – Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte.

Des antennes locales ont été ouvertes dans la plupart des régions concernées, le long des rivages de l'Atlantique et de l'océan Indien.

❁ CÔTE NORD

Depuis La Possession à Sainte-Suzanne, tout le littoral est urbanisé, à l'exception notable du mur que constituent les 10 km de falaises se succédant de l'ouest de Saint-Denis à La Possession. Ces falaises, et particulièrement la ravine de la Grande Chaloupe, recèlent la majeure partie des reliques de la forêt semi-sèche de La Réunion.

Parmi les sites...

Alors que le site anthropisé du Chaudron a été réhabilité en parc urbain littoral, la ravine de la Grande Chaloupe représente le dernier refuge de l'ouest pour la forêt primaire de basse altitude, composée de multiples essen-

ces indigènes et endémiques : bois de sable, ti bois de senteur, orchidée corne de bouc... La Grande Chaloupe est également un haut lieu historique de La Réunion : certains de ses vestiges témoignent de la période de l'engagisme (XIXe siècle), tandis que des bâtiments plus récents témoignent de l'aventure du chemin de fer réunionnais. Le Conservatoire du littoral a participé, avec l'État, le conseil général, la commune de La Possession et l'Europe, à la réhabilitation de l'infirmerie d'un lazaret dans lequel étaient autrefois mis en quarantaine les hommes qui débarquaient de pays lointains pour travailler dans les plantations. ❁

❁ La Grande Chaloupe

258 ha

Commune : La Possession

Gestionnaires : conseil général et association GENES (Génération nouvelle entraide solidarité)

Accueil du public : divers sentiers, dont le chemin Crémont. Une réflexion est en cours sur la valorisation muséale du site.

❁ Le Chaudron

4 ha

Commune : Saint-Denis

Gestionnaire : CINOR (Communauté intercommunale du nord de La Réunion)



Le chemin des Anglais qui mène à la Grande Chaloupe



Vue sur la mer depuis la ravine de la Grande Chaloupe

❁ CÔTE AU VENT

Exposée au vent et aux intempéries (il pleut 4 à 5 m d'eau par an à Bois Blanc), cette côte est moins urbanisée. Les paysages y sont essentiellement agricoles, puis, au fur et à mesure que l'on gagne le Sud-Est, régulièrement remaniés par les coulées de lave récentes de la Fournaise.

Parmi les sites...

À partir de 300 m d'altitude, la diversité végéta-

le de la forêt littorale de Bois Blanc est l'une des plus riches de l'île (21 espèces remarquables). Ce site tire son nom d'une essence endémique en voie d'extinction : le Bois blanc (*Hernandia mascarenensis*). Seuls quelques individus épars de cette espèce subsistant dans l'île, le Conservatoire a décidé de mettre en place un verger conservatoire. ❁

❁ Bois Blanc

361 ha

Commune : Sainte-Rose

Gestionnaires : conseil général ; concessions de vanille

Accueil du public : arboretum, sentiers

❁ Anse des Cascades

47 ha

Commune : Sainte-Rose

Gestionnaire : ONF (Office national des forêts) ; concessions de vanille

Accueil du public : sentiers

❁ Cayenne

2 ha

Commune : Sainte-Rose

Gestionnaire : CINOR (Communauté intercommunale du nord de La Réunion)



L'enclos Fouqué

❁ CÔTE SUD

Pitons boisés, savanes, falaises maritimes, anses coralliennes ou volcaniques et pointes rocheuses composent le rivage sud de l'île. La végétation, protégée ou battue par le vent et les embruns, façonne ces paysages du « Sud sauvage ».

Parmi les sites...

La pointe rocheuse du site de Vincenzo accueille encore une dizaine d'espèces végétales endé-

miques et adaptées à ces rudes conditions. Quant au Rocher de Petite Île et aux falaises de Grande Anse, ils abritent en période de nidification de nombreux oiseaux marins, comme le paille en queue, le puffin du Pacifique ou encore le noddie brun. Le lézard vert de Manapany, endémique de l'île, se trouve aussi exclusivement sur ce territoire de l'île. ❁

❁ Marine de Vincenzo

2 ha

Commune : Saint-Joseph

Gestionnaire : ONF (Office national des forêts)

❁ Rocher de Petite Île

2 ha

Commune : Petite Île

Gestionnaire : ONF (Office national des forêts)

❁ Grande Anse

17 ha

Commune : Petite Île

Gestionnaire : conseil général

Accueil du public : sentiers

❁ Terre Rouge

21 ha

Commune : Saint-Pierre

Gestionnaire : CIVIS (Communauté intercommunale des villes du sud)

Accueil du public : sentiers



Plage en contrebas du piton de Grande Anse

❁ CÔTE SOUS LE VENT

Entre étangs et lagon, pointes et anses, rivières et plaines, la côte sous le vent offre une grande diversité de paysages littoraux. L'attractivité de ce rivage sec, ensoleillé et moins accidenté s'accompagne d'une convoitise des usages qui s'articulent entre la déprise agricole et l'urbanisation.

Parmi les sites...

Entre Saint-Louis et Saint-Paul, le Conserva-

toire du littoral et les collectivités se mobilisent pour maintenir et aménager le patrimoine naturel et culturel de ce rivage : production de sel et musée à la Pointe au Sel (plus de 120 t/an), restauration écologique de la Pointe des Trois Bassins par un chantier d'insertion, aménagement du sentier du littoral, accueil du public à l'étang du Gol... ❁

❁ Étang du Gol

41 ha

Commune : Saint-Louis

Gestionnaire : conseil général, commune, GCEIP (Groupement pour la conservation de l'environnement et l'insertion professionnelle)

Accueil du public : divers sentiers

❁ Ravine du Portail aux Avirons

21 ha

Commune : Saint-Leu

Gestionnaire : ONF (Office national des forêts)

❁ Pointe au Sel

19 ha

Commune : Saint-Leu

Gestionnaire : conseil général, commune de Saint-Leu, office du tourisme

Accueil du public : musée du Sel

❁ Rocher des Colimaçons

12,1 ha

Commune : Saint-Leu

❁ Grande Ravine

55 ha

Commune : Les Trois Bassins

❁ Pointe des Trois Bassins

21 ha

Commune : Trois Bassins

Gestionnaire : ONF (Office national des forêts)

Accueil du public : divers sentiers



La Pointe au sel vue du ciel

Le sel, utilisé comme condiment et conservateur, est produit sur le site de la Pointe au Sel dès le début du XVIII^e siècle. Un musée retrace l'histoire de cette pointe et de ses bassins de salines.

Conservatoire du littoral

La Corderie Royale
B.P. 10137
17306 Rochefort cedex
tél : 05 46 84 72 50
fax : 05-46-84-72-79
direction.rochefort@conservatoire-du-littoral.fr

Délégation Outre-mer
7, rue Pémagnie - B.P. 546
14037 Caen
tél. : 02 31 15 30 90
fax : 02 31 15 30 95
dom@conservatoire-du-littoral.fr

Antenne Océan Indien
41, rue Sainte-Anne
97400 Saint-Denis
tél. : 02 62 23 59 61
fax : 02 62 23 59 64
ocean.indien@conservatoire-du-littoral.fr

Rédaction et conception graphique :
Bayard Nature et Territoires

Impression : Imprimerie JOUVE
Photos : Conservatoire du littoral/
antenne océan Indien.